



Les Hirondelles

Camping Caravaning & Hébergement de Loisirs

Tarifs CAMPING saison 2025

SITE DOMINANT LE VILLAGE, TERRAIN NON INONDABLE par un cours d'eau.

Forfait journalier comprenant :

- 1 Emplacement délimité
- 1 à 2 Personnes sur l'emplacement
- 1 Véhicule (voiture ou moto) sur l'emplacement
- Accès aux douches et sanitaires



+ Branchement électrique 2A inclus dans les forfaits

(Site couvert par les opérateurs de téléphonie : Orange, SFR et Bouygues)

| TARIFS CAMPING | BASSE SAISON | HAUTE SAISON |
|--|--|--------------------------|
| saison 2025 | du 21 juin au 05 juillet et du 16 août au 23 août | du 05 juillet au 16 août |
| FORFAIT JOURNALIER | 16.95 € | 19.95 € |
| Personne supplémentaire de plus de 10 ans | 4.50 € | 4.50 € |
| Personne supplémentaire de moins de 10 ans | 2.90 € | 2.90 € |
| Véhicule supplémentaire | 1.90 € | 1.90 € |
| Branchement électrique 2 ampères | inclus dans forfait | inclus dans forfait |
| Branchement électrique 4 ampères | 4.50 € | 4.50 € |
| Branchement électrique 6 ampères | 5.50 € | 5.50 € |
| Garage "mort" (du 20 juin au 22 août) | 12.90 € | 12.90 € |
| Taxe locale de séjour en sus | 0.22 €* 0.22 €* | 0.22 €* 0.22 €* |
| Visiteur (véhicule au parking extérieur non gardé) | 2.45 € | 2.45 € |
| Animaux domestiques ADMIS si tenus en laisse ou attachés | Gratuit | Gratuit |
| Caravane en stationnement (hors périodes d'ouverture) | forfait de 210 €** | |

(*selon tarifs en vigueur CCHL)

(**Camping non gardé en hors saison, matériels sous la responsabilité du propriétaire de la caravane)

Les journées de camping sont comptées de midi à midi.

Le camp est fermé de 22 heures à 7 heures 15', accès piéton uniquement.

Ouverture du camping du 21 juin au 23 août 2025 (12 heures)

ACOMPTE POUR RESERVATION : nous consulter suivant durée (les journées réservées sont dues)



LA TAXE DE SÉJOUR

LES TARIFS APPLICABLES AU
1^{ER} JANVIER 2025

| NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS | TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE (taxe additionnelle comprise) |
|---|--|
| Palaces | 1.70 € |
| Hôtels de Tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles | 1.70 € |
| Hôtels de Tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles | 1.40 € |
| Hôtels de Tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles | 1.10 € |
| Hôtels de Tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0.90 € |
| Hôtels de Tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives | 0.80 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0.66 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0.22 € |
| Hébergements | |
| Tous hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements en plein air | 3% du coût de la nuitée par personne + 10% taxe additionnelle |

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans la communauté de communes du Haut-Lignon
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€/nuit